

Moulins, le 13 janvier 2015



Préfecture
Cabinet du Préfet

Service interministériel de défense
et de protection civile

Affaire suivie par : Florence Jadin
☎ : 04 70 48 30 52
fax : 04 70 48 31 04
florence.jadin@allier.gouv.fr

N^o 3

Le Préfet de l'Allier

à

Mesdames et Messieurs les maires du
département
(en communication à MM. les sous-
préfets de Montluçon et Vichy)

Objet : Système de diffusion d'alerte et d'information des maires de la préfecture
(serveur vocal du 02.43.50.08.63)

J'ai l'honneur de vous informer de la mise en service d'une nouvelle fonctionnalité du système d'alerte automatisé de la préfecture.

A compter de ce jour, en cas d'alerte déclenchée par la préfecture, les numéros de téléphone portable commençant en 06 et 07 enregistrés dans le système recevront un message SMS leur indiquant la nature de l'alerte. Sur les mobiles des opérateurs Orange, SFR, Bouygues Télécom et Free, l'expéditeur sera désigné par ALERTEPREF.

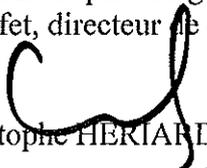
J'appelle votre attention sur le fait que le message SMS ne remplace pas l'alerte par appel téléphonique. **En effet, le seul moyen de s'assurer qu'une commune a bien reçu l'alerte est la validation de l'appel téléphonique en composant le 1.** Le message SMS est une information complémentaire fournie à l'ensemble des numéros de portable enregistrés, que vous receviez l'appel téléphonique ou non. En effet, l'appel téléphonique est réalisé en fonction du niveau de priorité d'appel de chaque numéro de téléphone enregistré.

A titre d'exemple, le message SMS se présentera ainsi : « ALERTE ORSEC METEO ORANGE : COMPOSEZ LE 0243500863 »

Je vous rappelle qu'il est de votre responsabilité de tenir informé le service interministériel de défense et de protection civile de toute modification de la liste des personnes que vous avez désignées et de leurs numéros de téléphone, en plus des mises à jour régulièrement demandées par le service.

Le service interministériel de défense et de protection civile se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet, directeur de cabinet



Christophe HÉRIARD